

Comité Régional de l'Enseignement Agricole Aquitaine
Réunion du mardi 29 avril 2014
Compte rendu

Le CREA Aquitaine s'est réuni à Libourne le mardi 29 avril 2014 autour du projet agro-écologique et de sa déclinaison pour l'enseignement agricole en région Aquitaine.

Le SNETAP FSU était représenté par Laurence DAUTRAIX, Alain GODOT, Étienne BERGES, Didier CUIDET et Olivier BLEUNVEN.

Plusieurs acteurs du projet agro-écologique (INRA, Bordeaux Sciences Agro, IRTSEA, référents DRAAF pour l'ensemble du projet agro-écologique et référents des établissements pour «Enseigner à Produire Autrement» ...) étaient invités à cette séance du CREA.

La nouvelle Directrice Régionale Adjointe, Madame Sabine BRUN-RAGEUL, a ouvert la réunion en rappelant les grandes lignes du projet porté par Stéphane LE FOLL et plus particulièrement la place qu'y occupe l'enseignement agricole. Pour cela elle s'est appuyée sur les 10 clés de l'agro-écologie et a résumé l'esprit du projet par le fait de concilier la performance économique et la performance environnementale, de produire autrement en repensant nos systèmes de production et de faire de l'environnement un atout de notre compétitivité

En préalable aux débats du CREA, le SNETAP FSU a d'abord rappelé que, même s'il avait regretté le manque d'ambition du Projet de loi d'avenir agricole, il a, dès les premiers travaux, montré son intérêt pour le projet agro-écologique et l'idée du « Produire autrement ».

Mais le report de mois en mois du vote de ce projet de loi par le Parlement et les tentatives de sabotage des lobbys productivistes ont peu à peu amoindri le texte initial pourtant déjà trop timoré. Les débats et le vote du projet au Sénat le 15 avril dernier ont encore accentué ce sentiment notamment par l'introduction d'un amendement sur l'agriculture raisonnée ... heureusement retiré in extremis, mais qui montre le risque qui pèse sur l'avenir du projet agro-écologique.

... et l'intervention du représentant de la FNSEA en fin de réunion, clairement hostile à l'esprit de l'agro-écologie a parfaitement illustré nos propos.

Madame Brigitte BLESSON, Chef du Service Régional de l'Enseignement et de la Recherche a ensuite présenté la déclinaison régionale de ce projet. Le SRFD a retenu 4 axes du plan d'action «enseigner à produire autrement» :

- axe 1 - rénovation des référentiels de diplômes
- axe 2 - mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques
- axe 3 - gouvernance régionale
- axe 4 - plan de formation des personnels des établissements de l'enseignement agricole

Le SNETAP FSU s'est exprimé sur ces 4 axes :

- **la rénovation des référentiels de diplômes** engagée dans l'esprit du produire autrement n'est pas à la hauteur des attentes de la société et de la nécessité de faire évoluer nos productions agricoles. Par exemple le BTSA ACSE, présenté comme la colonne vertébrale des formations à la production par Mme BLESSON, n'intègre pas dans ses modules un des volets importants du projet de loi d'avenir et présenté comme une des clés de l'agro-écologie : l'émergence de dynamiques collectives. De même son référentiel professionnel reste sur un constat simpliste de l'agriculture française sans tenter d'impulser de nouvelles dynamiques.
- **la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques** aurait du être un des points forts du projet de loi d'avenir. Pour le SNETAP FSU l'évolution à venir du code rural était l'occasion de renforcer leur statut et de prendre en compte leurs particularités notamment sur le plan financier. D'ailleurs plusieurs des témoignages de la salle ont confirmé les difficultés que rencontrent aujourd'hui nos exploitations. Le SNETAP-FSU a aussi regretté que le programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique ne prévoit la mise en œuvre que d'un seul projet pilote d'expérimentation/démonstration pour la région. Là encore les témoignages qui ont suivi ont montré les nombreux engagements de chacune des exploitations vers le produire autrement.

Le SNETAP FSU a rappelé l'importance des CFPPA; il estime qu'ils ont un rôle majeur à jouer dans la transition vers le "produire autrement". Il précise qu'il a interpellé le ministre sur ce point qui lui même a reconnu avoir minimisé leur rôle sur le territoire.

- **la gouvernance régionale** : le SNETAP FSU a dénoncé l'absence des personnels et des usagers dans les partenaires associés au pilotage régional. Il a d'ailleurs fait remarquer plus globalement l'approche du produire autrement principalement par la question du professionnel et très peu par celle de l'éducatif. Il a également regretté le peu de référence à la formation continue des professionnels pourtant tout aussi indispensable pour le projet que la formation initiale des futurs professionnels.
- **le plan de formation des personnels des établissements de l'enseignement agricole** : pour le SNETAP-FSU les grandes lignes du plan de formation présenté aujourd'hui sont avant tout celles d'un plan d'information. L'organisation d'un séminaire, l'appui sur les référents régionaux ou les infos sur Chlorofil ne sont pas suffisants. Il faut des stages réunissant tous les personnels (et pas uniquement les enseignants), largement accessibles. Là encore les témoignages montrent clairement les besoins de formation pour mettre en œuvre le projet dans les établissements.

L'ensemble des EPLEFPA Aquitains, puis les trois composantes de l'Enseignement privé (MFR, UNREP et CREAP) ont ensuite présenté leurs actions pour la transition agro-écologique au travers notamment des projets des exploitations agricoles et des ateliers technologiques (à la réserve près qu'il semble n'exister, dans tout l'enseignement agricole privé, qu'une seule structure comparable à nos exploitations : la pisciculture de St-Pée sur Nivelle).

Il est intéressant de noter le nombre et la diversité des actions de l'enseignement agricole public.

Faute de temps le SNETAP-FSU n'a pu intervenir sur ces présentations devant le CREA mais obtenu du SRFD la proposition d'un rendez vous rapidement sur cette thématique.

En référence à la note de service DGER/SDRICI/2014-237 du 27 mars 2014, le calendrier retenu par la DRAAF est le suivant :

- réunion régionale des chefs d'établissements publics le 27 mai,
- réunion d'un groupe de travail (chefs d'exploitation, référents, directeurs) le 3 juin,
- première version du volet exploitation adressé à la DGER le 15 juillet .